

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 9 MARS 2023

**Nombre de membres :**

 En exercice : 59  
 Présents : 36  
 Pouvoirs : 12  
 Votants : 47

**Date de convocation et d'affichage :**

3 mars 2023

**Numéro :**

D20230309\_031

**Objet :**

Attribution du lot n°4 « Enduits de façades sur mur paille » construction d'une crèche à Neuville-les-Dames

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars, à 19 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Marlieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GRANGE.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	S. MERIEUX
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	E. BERNARD
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHEIUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	M. LANIER
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	C. CURNILLON
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	JP. GRANGE
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT	x		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET**

Rapporteur : **Michel JACQUARD**

**Considérant** que dans le cadre du lancement de la consultation « construction d'une crèche à Neuville-les-Dames », la consultation s'est soldée par une procédure infructueuse (absence d'offres) pour le lot n°4 « Enduits de façades sur mur paille ».

### 1) Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché de gré à gré en raison de l'infructuosité.

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

- ✓ Le marché a été lancée et déclaré infructueuse en raison de l'absence d'offres
- ✓ Le marché a été relancé sans publicité et mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-2-3° du Code de la commande publique
- ✓ Une option a été prévue au marché

**2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :**

Le marché a été relancé sans publicité et mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions des articles L2122-1 et R2122-2-3° du Code de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60%
2-Prix	40%

**Communs aux 13 lots**

<u>SOUS-CRITERE</u>	<u>PONDERATION</u>	<u>NOTATION</u>	<u>NOTE MAXI</u>
<b>1- Méthodologie d'exécution</b> : Identification du contexte, modes opératoires	<b>6</b>	De 0 à 4	<b>24</b>
<b>2- Moyens humains et matériels</b> : moyens humains et matériels affectés à l'opération	<b>5</b>	De 0 à 4	<b>20</b>
<b>3- Démarche environnementale pour ce chantier</b> : Traitement des déchets, optimisation des transports (approvisionnements et rotations des véhicules), gestion des nuisances, gestion du chantier en site occupé	<b>4</b>	De 0 à 4	<b>16</b>

Méthode de notation :

- Pour le critère « prix des prestations » :

Une note sera attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant : Note de Y = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat Y). Le montant du marché pris en compte pour la notation du critère « prix des prestations » est le montant total indiqué dans le détail quantitatif estimatif.

- Pour le critère « valeur technique » :

L'appréciation du critère « valeur technique » est basée sur le contenu du mémoire technique demandé aux candidats.

**3) Classement des offres :**

3 offres ont été déposées :

-BARBEROT  
-DORREGO  
-CALYCLAY

Au vu des offres reçues pour ce projet, l'entreprise BARBEROT, est la mieux placée pour réaliser les prestations du lot n°4 *Enduits de façades sur mur paille*, avec qui plus est, une offre financière moins-disante par rapport aux 2 autres. L'offre de l'entreprise BARBEROT s'élevant à 31 557,90 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames, pour le lot n°4 « Enduits de façades sur mur paille », à l'entreprise BARBEROT d'un montant de 31 557,90 € HT,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide par 47 voix pour et 1 abstention :

- **D'attribuer** le marché pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames, pour le lot n°4 « Enduits de façades sur mur paille », à l'entreprise BARBEROT d'un montant de 31 557,90 € HT,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 9 mars 2023

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Jean-Pierre GRANGE

